

**Département d'Eure et Loir
Arrondissement de DREUX
Canton d'ANET**

Commune de CHERISY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 JUIN 2017

L'an **deux mille dix-sept**

Le **vendredi deux Juin** à 20 Heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Michel LETHUILLIER, Laurence CHOTARD, Bruno LOQUET, Nicole KERMARREC, André BROU, Anne-Marie HAIE, René-Jean MOREAU PAGANELLI, Catherine DUTHIL, Daniel ROBERT, Ludovic DESHAYES, Isabelle MANCEAU, Arnaud GUIRLIN, Josée POULAIN, Florence DELISLE, Michèle BORNAMBUC, Frédéric LAIGNIER

Etaient absents excusés : Christian BOUCHER (pouvoir à M. LETHUILLIER)
Danièle LEGER (pouvoir à Laurence CHOTARD)

Etaient absents : Jean-François NOËL du PAYRAT

Florence DELISLE est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I – FINANCES

1°/Situation financière

M. le Maire présente la situation financière provisoire de la commune à la date du 02/06/2017 :

↳ Budget général

- Fonctionnement : 554 244,29 € en dépenses pour 1 604 655,12 € de recettes

- Investissements : 265 253,92 € en dépenses pour 608 331,10 € de recettes

Pour information

D.2017/06/02-01
TARIFS CONCERT
« JAZZ AU PARC »

2°/ Tarifs concert « Jazz au Parc »

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des "Rendez-Vous de Chérisy", la commune accueillera Vincent CORDELETTE pour le traditionnel concert de « Jazz au Parc », organisé par la commune le samedi 17 juin 2017 dans le parc de la Mairie, suivi d'un buffet dinatoire, sur réservations.

Il expose qu'il est nécessaire de fixer les tarifs pour cette manifestation et propose les tarifs suivants :

Adultes : prix d'entrée au concert : 15 € - prix du diner Adulte : 20 €

Enfants de moins de 15 ans : prix d'entrée au concert : 10 € - prix du diner Enfant : 10 €

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

3°/ Tarifs communaux année scolaire 2017/2018

a) Tarifs cantine scolaire

M. le Maire propose de porter les nouveaux tarifs de la restauration scolaire comme suit :

① Enfants fréquentant la cantine tous les jours :

INSCRIPTION FORFAITAIRE AU TRIMESTRE comme suit :

- 1^{er} trimestre = 56 jours = 182 €
 - 2^{ème} trimestre = 40 jours = 130 €
 - 3^{ème} trimestre = 44 jours = 143 €
- (prix de revient d'un repas : 3,25 €)

La possibilité est donnée aux familles de régler au TRIMESTRE ou

AU MOIS = 52 € pour 16 repas ou

A LA QUINZAINE = 26 € pour 8 repas

② Tarif du repas occasionnel commune = 4,90 €

③ Tarif hors commune = 6.65 €

Adopté à l'unanimité.

b) Tarifs bibliothèque municipale

Sur proposition de M. le Maire, les nouveaux tarifs de l'abonnement annuel à la bibliothèque municipale à compter de la prochaine rentrée scolaire 2017 seraient les suivants :

- livres : 7,50 €
- Carte famille : 13,50 €

Adopté à l'unanimité.

c) Tarifs étude surveillée

Sur proposition de M. le Maire, les nouveaux tarifs de l'étude surveillée à partir de la prochaine rentrée scolaire 2015 seraient les suivants :

- 3 jours : 7,20 €
- la journée : 3.10 €

Adopté à l'unanimité

d) Tarifs accueil périscolaire

M. le Maire propose de porter les tarifs du centre de loisirs et de l'accueil périscolaire comme suit à partir de la prochaine rentrée scolaire 2017 :

PERISCOLAIRE – Tarifs à la présence					
Quotient familial	Dénomina-tion	Matin	Soir	Journée (matin et soir)	Mercredi après-midi
Moins de 463	A	1,10 €	1,10 €	1,55 €	4,80 €
463 – 649	B	1,25 €	1,25 €	1,70 €	5,75 €
650 – 824	C	1,35 €	1,35 €	1,90 €	6,75 €
825 – 974	D	1,55 €	1,55 €	2,15 €	7,85 €
975 - 1149	E	1,90 €	1,90 €	2,65 €	9,30 €
1150 – 1399	F	2,30 €	2,30 €	3,25 €	10,90 €
1400 - 1700	G	3,10 €	3,10 €	4,50 €	12,75 €
Plus de 1700	H	3,60 €	3,60 €	5,10 €	13,50 €
Extérieurs	I	5,30 €	5,30 €	7,60 €	21,50 €

ACCUEIL DE LOISIRS (vacances)		
Quotient familial	Dénomination	La journée de présence
Moins de 463	A	5,70 €
463 – 649	B	7,05 €
650 – 824	C	8,40 €
825 – 974	D	10,05 €
975 - 1149	E	12,05 €
1150 – 1399	F	14,40 €
1400 - 1700	G	17,05 €
Plus de 1700	H	18,10 €
Extérieurs	I	29,50 €

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

D.2017/06/02-06
TARIFS EAU

e) Tarifs Eau

Monsieur le Maire propose de porter les tarifs de l'eau, à compter de la saison 2017/2018 (facturation 2018) à :

Eau ⇒ 1,45 € le m³

Abonnements : Petit compteur ⇒ 12.25 €

Gros compteur ⇒ 28.55 €

Adopté à l'unanimité

D.2017/06/02-07

4°/ Redevance spéciale

REDEVANCE
SPECIALE

M. le Maire rappelle au conseil Municipal que, depuis le 1^{er} mai 2017, la commune devra s'acquitter d'une redevance relative aux déchets générés par les services communaux.

Après concertation avec les services de l'Agglomération du Pays de Dreux, il présente une convention précisant que cette nouvelle redevance sera basée sur un volume hebdomadaire de 2 430 litres et s'élèvera à 1 945,58 € par an.

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention. Adopté à l'unanimité.

D.2017/06/02-08

5°/ Annulation Taxe Aménagement pour deux entreprises de la Z.A. Les Forts

ANNULATION
TAXE AMENAGEMENT
POUR 2 ENTREPRISES
ZA LES FORTS

Monsieur le Maire expose l'historique de l'aménagement d'une partie de la Zone des Forts du temps de la Communauté de Communes « Les Villages du Drouais » (absorbée depuis le 01/01/2014 par l'Agglomération du Pays de Dreux).

Il indique qu'à l'époque, les permis de construire étaient instruits par les services de l'Etat (DDT) et délivrés par la commune.

Or, une erreur est apparue sur 2 de ces permis : en effet, les pétitionnaires se sont vu réclamer, à tort, une taxe d'aménagement, aujourd'hui contestée.

Pour régulariser cette erreur administrative, Monsieur le Maire propose de procéder à l'annulation de la taxe d'aménagement pour ces deux entreprises.

Après délibération, le conseil municipal accepte l'annulation de la taxe d'aménagement pour ces deux entreprises. Adopté à l'unanimité.

II – ADMINISTRATIF

D.2017/06/02-09
JURY ASSISES

1°/ Jury d'Assises

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la circulaire préfectorale relative à l'établissement de la liste préparatoire et les modalités de tirage au sort des personnes pour le Jury d'Assises.

Pour Chérisy, il est nécessaire de tirer au sort 3 personnes sur la liste électorale.

Ce tirage désigne 1 habitant du bourg – 1 habitant des Osmeaux et 1 habitant de Fermaincourt). Adopté à l'unanimité.

2°/ Organisation des bureaux de vote

Dans le cadre des élections législatives des 11 et 18 juin prochains, il est procédé à l'organisation de la tenue des deux bureaux de vote.

3°/ Demande Fonds de Péréquation 2017

D.2017/06/02-10
FONDS
PEREQUATION

Dans le cadre du "Fonds Départemental de Péréquation", M. le Maire propose que la commune puisse bénéficier de la dotation 2017, soit une subvention maximum de 32 500 € pour acquisitions et travaux divers.

Après délibération, le conseil donne son accord à l'unanimité et sollicite auprès du Conseil Départemental la subvention sur le Fonds Départemental de Péréquation 2017 pour un montant de 32 500 €. Adopté à l'unanimité.

4°/Création emplois saisonniers été 2017

D.2017/06/02-11
CREATION
EMPLOIS
SAISONNIERS 2017

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3/2^{ème} alinéa ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel saisonnier pour l'entretien des espaces verts de la commune et autres services (surveillance, entretien des locaux, etc...).

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide le recrutement direct, pour une période allant du 15 Juin au 31 Octobre 2017 inclus :

- **de 4 adjoints techniques, non titulaires saisonniers**
- **de 2 adjoints administratifs non titulaires saisonniers**

Ces agents assureront des fonctions

- **d'entretien des espaces verts et autres services (surveillance, entretien des locaux, etc...)**

- **travaux administratifs**

pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'échelle C1 - indice brut 347 – Indice majoré 325.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

M. le Maire est chargé du recrutement des agents et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Adopté à l'unanimité.

5°/ Projet renouvellement bail de la Poste

D.2017/06/02-12
PROJET RENOUVEL
BAIL POSTE

Monsieur le Maire présente un projet de renouvellement du bail du bureau de Poste de Cherisy adressé par Poste Immo.

Le loyer proposé est de 2 639 € annuel hors taxes et hors charges.

Après délibération, le conseil municipal adopte ce projet de bail et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier. Adopté à l'unanimité.

Il est fait remarque de la modicité de ce loyer mais Monsieur le Maire indique qu'il s'agit avant tout de maintenir et pérenniser un service public auprès des habitants.

6°/ Location logement squash

D.2017/06/02-13
LOCATION
LOGEMENT
SQUASH

M. LETHUILLIER informe qu'un locataire a été trouvé pour le logement situé au-dessus du squash.

Le loyer mensuel serait de 250 € + 100 € de charges (tenant en compte certaines contraintes pour le locataire : entrée commune au squash et au logement, bruit, etc..).

L'occupation de ce logement permettrait de sécuriser le site.

Après délibération, le conseil municipal accepte de louer ce logement pour un loyer mensuel de 250 € + 100 € de charges à compter du 1^{er} juillet 2017.

Le contrat de location sera établi par Maître POPOT – notaire à Cherisy.
Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à ce dossier.
Adopté à l'unanimité.

III – URBANISME

1°/ Terrain stade

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le projet d'acquisition d'un terrain près du stade par des professionnels de santé est abandonné. Pour information.

D.2017/06/02-14
DENONCATION
CONVENTION
REVISION PLU

2°/ Dénonciation convention pour la révision du PLU avec Agglo de Dreux

M. le Maire expose au conseil municipal les observations suivantes par rapport à la révision du PLU, rendue obligatoire dans le cadre de la mise en conformité avec les nouvelles normes législatives et réglementaires.

Par délibération en date du **19 décembre 2014** le conseil municipal avait décidé de prescrire la révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal en donnant l'autorisation au Maire de signer une convention avec les services de l'Agglomération du Pays de Dreux

Par délibération du **16 janvier 2015**, une subvention FDAIC a été demandée auprès du Conseil Départemental d'Eure et Loir,

Par délibération en date du **27 février 2015** le conseil municipal a confirmé la révision du PLU, devant prendre en compte les nouvelles normes législatives et réglementaires liées à la loi ALUR du **24/03/2014** et les lois Grenelle I et II.

Un cahier des charges a été communiqué par les services de l'Agglomération du Pays de Dreux en date du **7 février 2015** avec un échéancier et un planning prévisionnel rappelant les 4 phases de la procédure :

- Phase 0 – lancement de la mission - de **février à avril 2015**
- Phase 1 – élaboration du diagnostic territorial – **juin à décembre 2015**
- Phase 2 – projet d'Aménagement de Développement Durables – **janvier à mars 2016**
- Phase 3 – Traduction réglementaire du projet communal – **avril à juin 2016**
- Phase 4 – Approbation – **juillet à décembre 2016**

Par délibération en date du **29 mai 2015** le conseil municipal a autorisé le Maire à signer une convention de mise à disposition partielle du service de planification urbaine de l'Agglomération du Pays de Dreux.

Cette convention a été retournée signée par le Maire le **18 décembre 2015** à l'Agglomération de Dreux.

Après sollicitation, une réunion de travail, en amont des ateliers de concertation, a été organisée le **22 juin 2016** en Mairie de Cherisy.

Les ateliers de concertation se sont déroulés les **4 et 11 juillet 2016** au cours de laquelle un nouvel échéancier/rétroplanning a été communiqué reportant les dates :

- phase 0 – **mars 2016**
- phase 1 – **juillet à septembre 2016**
- phase 2 – **octobre à décembre 2016**
- phase 3 – **janvier à mars 2017**
- phase 4 – **avril à novembre 2017**

Un premier comité technique s'est tenu le **22 novembre 2016** pour la présentation du diagnostic qui a été communiqué en séance du conseil municipal du **16 décembre 2016**.

Le rapport de présentation modifié a été retourné par l'Agglomération le **23 janvier 2017**.

Le 8 Mars 2017 il est signalé que la chargée de mission pour Cherisy quittera ses fonctions à compter du 8 avril 2017.

Dans ce contexte et suite à l'évolution réglementaire supprimant l'échéance du 1^{er} janvier 2017 pour la grenellisation du PLU, une rencontre avec les services de l'Agglo est demandée pour une mise au point.

En effet, le PLU actuel ne peut être conservé en l'état compte tenu d'un règlement à faire évoluer et la nécessité de revoir certains périmètres, la commune subissant également de multiples sollicitations au niveau de l'urbanisme.

A cet effet, Monsieur le Maire a souhaité une rencontre avec le chef du service Urbanisme de l'Agglo de Dreux qui s'est tenue le **27 avril 2017** en Mairie de Cherisy en présence des membres de la Commission Municipal d'Urbanisme pour dresser l'état des lieux de la situation actuelle et les suites à donner.

Un troisième échéancier est proposé prévoyant l'approbation du PLU **fin troisième trimestre 2018**.

A l'issue de cette réunion trois scénari ont été évoqué :

- poursuivre la grenellisation entamée avec l'Agglo selon le nouveau calendrier proposé
- conserver le PLU actuel et le réviser en 2020
- appel à un bureau d'études pour « grenelliser » le PLU actuel.

Où cet exposé et au vu de ces éléments et après délibération, **le conseil municipal décide de faire appel à un bureau d'études pour « grenelliser » le PLU actuel et de dénoncer la convention passée avec l'Agglomération du Pays de Dreux** pour la grenellisation du Pays de Dreux. Adopté à l'unanimité.

D.2017/06/02-15
REVISION PLU
CHOIX CABINET

3° / Révision du PLU - Choix du Cabinet BE-AUA

Suite à la délibération n° D2017/06/02-14 du 02/06/2017 dénonçant la convention avec l'Agglomération du Pays de Dreux pour la révision du PLU, Monsieur le Maire présente la proposition du cabinet BE-AUA (Madame Eve PELLAT PAGÉ) d'un montant de 24 450 € HT ainsi que le calendrier prévisionnel.

Après délibération le conseil municipal :

- décide de confier la révision du PLU au cabinet BE-AUA
- approuve la proposition pour un montant de 24 450 € HT
- approuve le calendrier prévisionnel présenté.

Adopté à l'unanimité.

IV – TRAVAUX

1° / Atelier communal

D.2017/06/02-16
ATELIER
COMMUNAL
CHOIX ENTREP.
LOT N° 2

a) Choix entreprise pour lot n° 2 suite à nouvel appel offres

Dans le cadre de la construction de l'atelier communal, Monsieur le Maire expose que suite à la défaillance de l'entreprise BRICE, attributaire du lot n° 2 (fondations – maçonnerie – carrelages – faïence), un nouvel appel à la concurrence a été lancé.

Après réunion de la Commission d'Appel d'Offres ce jour, il est proposé de retenir la société « La Drouaise de Construction » - 56 route de Brezolles – 28500 VERNOUILLET pour un montant de 32 000 € HT soit 38 400 € TTC. Adopté à l'unanimité.

D.2017/06/02-17
AVENANT
BEQUET

b) Avenant entreprise BEQUET – Lot n° 3 (charpente)

Dans le cadre de la construction de l'atelier communal, Monsieur le Maire présente l'avenant N° 1 de l'entreprise BEQUET (lot n° 3 – Charpente bois lamellé collé) pour un montant de 6 332,48 € HT soit 7 598,98 € TTC.

Après délibération le conseil municipal adopte cet avenant à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au dossier. Adopté à l'unanimité.

2° / Acquisition tondeuse John Deere

Monsieur le Maire expose la nécessité qu'il y a d'acquérir une tondeuse pour l'entretien des espaces verts.

Il présente la proposition de l'entreprise LHERMITE pour une tondeuse John Deere – frontale pro – Modèle F1580 pour un montant de 20 000 € TTC.

Après délibération le conseil municipal approuve l'acquisition de cette tondeuse.

Adopté à l'unanimité.

V – RAPPORT DE LA COMMISSION EDUCATION

Bruno LOQUET, Vice rapporteur de la Commission Education, donne connaissance du compte rendu de la dernière réunion en date du 16 mai dernier, établi par C. BOUCHER.

↳ Projet «Cirque » de l'école maternelle

En ce qui concerne le projet « Cirque » présenté par l'école maternelle, la commission s'est rendue, après la réunion, à Germainville pour assister à la représentation du cirque PARADISIO dans des circonstances identiques à ce que pourrait être le projet de Cherisy. L'impression a été très favorable et la commission propose au conseil municipal de valider cette expérience pédagogique dont les enfants seront les grands bénéficiaires. La somme de 2 000 € restant à la charge de la commune pourrait être inscrite au budget 2018. Le conseil municipal émet un avis favorable.

↳ La réforme des rythmes scolaires

Mise en place en 2013, cette réforme pourrait être remise en cause dès septembre 2017. Les annonces faites dans les médias laissent envisager un retour à la semaine de 4 jours. Les communes auraient jusqu'en 2019 pour se positionner. Dès l'annonce de ces modifications envisagées, Christian BOUCHER a consulté les composantes du système éducatif : parents d'élèves élus aux conseils d'école, enseignants (maternelle et élémentaire), commission scolaire, intervenants TAP.

De cette consultation, il ressort que :

- les parents d'élèves élus sont POUR le retour à la semaine de 4 jours (lundi-mardi-jeudi-vendredi)
- les enseignants de l'école maternelle – idem
- les enseignants de l'école élémentaire n'avaient pas interprété les infos de la même manière et pensaient qu'on pouvait organiser les TAP le vendredi après-midi par exemple...
- les intervenants TAP sont divisés (certains pensent que c'est dommage d'arrêter et d'autres pas)
- la commission scolaire est d'accord pour le retour à la semaine de 4 jours.

A l'unanimité, tous ont reconnu que les TAP à Cherisy sont organisés de manière remarquable et en respectant l'esprit initial de la réforme. Chacun sait que c'est un lourd travail qui a un coût, aidé en partie par l'Etat (50 €) et par la CAF (50 €). La suppression des aides entraînerait une lourde charge pour la commune...

Compte tenu de ces divers éléments, **la commission propose au Conseil Municipal de revenir, si nous en avons la possibilité, à la semaine de 4 jours** (lundi-mardi-jeudi-vendredi) **dès la rentrée de septembre 2017.**

Cela n'aura aucune incidence sur l'emploi puisque les TAP fonctionnaient avec des bénévoles, des vacataires rémunérés, des professionnels (poney) et des agents d'animation municipaux.

Par contre, **une refonte de l'accueil du mercredi pourrait être envisagée** (accueil le matin seulement avec ou sans repas – accueil l'après midi seulement avec ou sans repas – ou accueil à la journée).

La commission examinera ces questions courant juin.

A noter que cette année, une exposition sur les TAP sera organisée le mardi 4 juillet en soirée à l'Espace Hugo (présentation des activités et spectacle : théâtre, conte musical etc...). Manifestation agrémentée d'un buffet pour les intervenants et tous ceux qui ont permis le bon fonctionnement des TAP.

D.2017/06/02-19
RETOUR SEM.
SCOLAIRE
4 JOURS

Suppression TAP –Retour à la semaine scolaire de 4 jours

Le Conseil Municipal de Cherisy,

Considérant que la mise en place de la réforme des rythmes scolaires depuis 2013 a engendré une augmentation du coût des frais scolaires non négligeable,

Considérant que le but recherché par la réforme (diminution de la durée de la journée scolaire) n'a pas été atteint du fait de modifications ultérieures au décret (possibilité de groupes sur une demi-journée)

Considérant que l'organisation du temps scolaire (5 matinées) a contribué à un accroissement de la fatigue de l'enfant,

Considérant que cette réforme a engendré des inégalités évidentes pour l'enfant en fonction de sa commune de résidence,

Considérant l'avis des parents élus, des enseignants, des intervenants TAP, de la Commission Scolaire,

Décide de revenir, si la possibilité lui en est donnée, à une semaine scolaire de 4 jours : lundi-mardi – jeudi et vendredi, dès la rentrée scolaire de septembre 2017.

Approuvé à l'unanimité.

↳ Animations pause méridienne

L'expérience menée depuis les vacances de février (jeux sportifs ou collectifs avant ou après le repas) semble être une réussite. Les enfants sont beaucoup plus calmes, les conflits ont considérablement diminué et la violence également. Cette expérience pourra être reconduite pour la prochaine année scolaire avec quelques aménagements notamment sur le contenu des activités.

VI – SYNTHÈSE RAPPORT ANNUEL DU SERVICE « DÉCHETS »

Daniel ROBERT expose une synthèse du rapport annuel de service « Déchets » de l'Agglo du Pays de Dreux :

21 communes en régie : petite agglo + Ezy sur Eure + Ivry la Bataille
57 en prestation DSP Suez

Volumes

Bilan tonnage :	➤ en 2016 : 85 195 Tonnes	} soit une baisse de 2.62%
	➤ en 2015 : 87 490 Tonnes	

↳ Ordures ménagères : -2.53% soit 255 kg/habitant

↳ Verre : + 1.09% soit 27 kg/habitant

↳ Recyclables : (papier – emballages – cartons) : 48kg/habitant soit + 3.80% Centre de tri Natriel

↳ Déchets verts : + 29.04% soit 46 kg/habitant (tonte année humide)

↳ Encombrants : - 12.35% soit 4 kg/habitant

Comparatif par rapport au territoire national en 2013 :

OM : - 33 kg/habitant VERRE : - 2 kg/habitant RECYCLABLE : + 2 kg/habitant

Containers et collecte

- ↳ Les containers de collecte appartiennent à l'Agglo. En cas de déménagement, ils restent sur la propriété bâtie. En 2016, 287 ont été volés.
- ↳ Etude pour collecter les encombrants à la demande
- ↳ Cartes de déchetterie : 37 837 cartes pour 55 000 foyers (≅69%)

Coût

Coût du service Déchets : 129 €/habitant dont 31€ pour les déchetteries
(taxe Ordures Ménagères : 16.90% basée sur le foncier bâti)

VII – RAPPORT DE LA COMMISSION FETES ET CEREMONIES

N. KERMARREC donne compte rendu de la dernière réunion de la Commission relative à l'organisation du Concert de « Jazz au Parc » du samedi 17 juin et du 14 juillet 2017.

VIII – RAPPORT DE LA COMMISSION DES JEUNES

Bruno LOQUET donne compte rendu de la réunion de la Commission des Jeunes. Il présente un projet d'activité « Paintball » qui aurait lieu le samedi 1^{er} juillet 2017 pour les enfants de la commune âgés de 12 à 17 ans. Une participation de 5 € sera demandée à chaque participant. Des flyers seront distribués aux abribus ainsi qu'une communication sur facebook.

IX – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1°/ Panneaux lumineux d'informations communales – M. le Maire informe qu'il conviendra de se prononcer prochainement sur l'acquisition de ce moyen de communication.

2°/ Travaux d'aménagements de voirie à Raville – M. le Maire donne compte rendu de la réunion organisée le 31 Mai dernier avec les habitants, les élus et le maître d'œuvre de l'opération.

Michèle BORNIAMBUC s'étonne du projet de caniveau situé sur un seul côté rue des Mésanges. M. le Maire répond que c'est pour une raison technique, la chaussée étant bombée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 0H20.